



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2018

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale
2. Information sur les mineurs non accompagnés (lettre du groupe politique CSV du 17 janvier 2018)
3. 7175 Projet de loi portant approbation de
 1. l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République italienne concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Rome le 20 avril 2017
 2. l'accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Roumanie sur la protection réciproque des informations classifiées, signé à Bucarest, le 24 mai 2017- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi
4. 7197 Projet de loi portant approbation du Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles, le 29 juin 2016
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
5. 7178 Projet de loi portant approbation de l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas relatif à la coopération en matière de défense aérienne contre les menaces aériennes non militaires, fait à Bruxelles le 16 février 2017
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
6. 7191 Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part, fait à Munich, le 18 février 2017
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
7. 7193 Projet de loi portant approbation de l'Accord instituant la Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-Domingue, le 25 octobre 2016

- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

8. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes entre le 20 et le 26 janvier 2018
9. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Mme Josée Lorsché, remplaçante de M. Adam

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes
M. Gaston Stronck, Secténaire général du Ministère des Affaires étrangères et européennes (pour les points 3 et 4 de l'ordre du jour)
M. Jean-Paul Reiter, MAEE, Directeur de l'Immigration (pour le point 2 de l'ordre du jour)
M. Frank Braun, M. Olivier Maes, MAEE, Direction des Affaires politiques (pour le point 3 de l'ordre du jour)
Mme Louise Akerblom, MAEE (pour le point 4 de l'ordre du jour)

M. Charles Goerens, Mme Viviane Reding, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Serge Wilmes

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation internationale**

3^e examen périodique universel de l'ONU

Le Ministre informe sur sa participation au 3^e examen périodique universel de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Accompagné d'une délégation de huit hauts fonctionnaires de différents Ministères, le Ministre y a répondu aux interventions des représentants de 80 pays. L'examen aboutira dans un rapport contenant des recommandations adressées au Grand-Duché. Ce rapport sera présenté à la Chambre des Députés dès que possible. Le Luxembourg est par ailleurs candidat pour devenir membre de la Commission des Droits de l'homme entre 2022 et 2024. Un échange avec l'Organisation

internationale de la migration (OIM) a eu lieu en marge de la réunion.

Conseil des Ministres des Affaires étrangères

Au Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Bruxelles, la possibilité de l'implication de la Banque européenne d'investissement dans des projets d'aide au développement a été discutée. Un autre sujet important était le processus de paix au Moyen Orient, le Président Abbas ayant été présent. Evoquant les développements des derniers 14 ans au Moyen Orient, le Ministre vient à la conclusion que la situation s'empire. Les Etats-Unis considèrent Jérusalem comme capitale d'Israël et la politique de colonisation massive continue, de sorte qu'une solution de deux Etats devient de plus en plus difficile à réaliser. Par ailleurs, les Etats-Unis réduisent de 65% leurs contributions à l'ONU destinées à l'aide aux migrants, ce qui aura des conséquences néfastes pour le Gaza. Au sein de l'Union européenne, une ligne commune fait défaut. Lors du Conseil européen du 14 décembre 2017, l'Union maintenait sa position que Jérusalem soit capitale des deux Etats, mais au moment du vote afférent aux Nations Unies, six Etats membres de l'Union européenne se sont abstenus sur cette question. Les Etats membres n'ont par ailleurs pas réussi à se concerter sur une déclaration commune. En 2009, sous Présidence suédoise, L'Union avait clairement déclaré de soutenir une solution de deux Etats avec Jérusalem comme capitale des deux Etats, et en respectant les frontières de 1967. En l'absence d'une ligne commune, l'Union européenne sera privée de son poids au niveau international. Aucune décision n'a été prise sur l'Accord d'association avec la Palestine. Par ailleurs, des Etats comme la France et l'Espagne estiment que le moment n'est actuellement pas propice pour procéder à la reconnaissance de l'Etat palestinien. Le Ministre reste à sa position déjà exprimée publiquement que le Luxembourg pourrait suivre une telle démarche si la France reconnaissait l'Etat palestinien.

Attaque contre l'enclave kurde d'Afrin

Les Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ne se sont pas encore prononcés sur l'implication militaire de la Turquie à Afrin (Syrie). La Turquie considère l'YPG comme allié du PKK et, partant, comme organisation terroriste. Or, l'YPG est un allié important dans la lutte contre l'IS. Le 20 janvier 2018, 20.000 soldats de la « Free syrian army » ont envahi l'enclave kurde d'Afrin, avec le soutien militaire de la Turquie. Afrin compte 500.000 habitants. Parmi les 10.000 combattants de l'YPG, 500 seraient morts depuis cette attaque, ainsi que 20 combattants de la « Free syrian army » et 7 soldats turcs. Par ailleurs, la Turquie fait valoir l'article 51 de la Charte des Nations Unies pour des attaques sur son territoire à partir de la Syrie. Vu que l'YPG est soutenu par les Etats-Unis dans la lutte contre l'IS, et la « Free syrian army » par la Turquie, il n'est pas exclu que les deux pays membres de l'OTAN se voient impliqués dans ces hostilités l'un contre l'autre. L'Union européenne plaide pour la retenue militaire, estimant que le conflit syrien ne peut être résolu par des moyens militaires. A Sochi se tient actuellement une réunion à laquelle participent, entre autres, des représentants du régime syrien, une partie de l'opposition syrienne (en l'absence de son plus puissant groupement) et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Or, aucune avancée ne se fait au niveau des négociations officielles dans l'enceinte des Nations Unies à Genève. Quant à l'OTAN, une réunion des ambassadeurs (NAC) se tiendra dans trois jours.

Débat

Répondant à la question d'un membre du groupe politique CSV concernant la proposition de construire un Etat palestinien au Sinaï, le Ministre exclut cette éventualité. Quant à l'accès humanitaire en Syrie, le Ministre rappelle que dès 2013, le Luxembourg s'est rallié à d'autres pays au Conseil de sécurité pour revendiquer l'accès humanitaire. Ce n'est qu'en août 2014 que les Nations Unies ont obtenu le droit de passer à travers les lignes de démarcation pour des raisons humanitaires. Actuellement, cette situation se répète dans la région d'Afrin, les Nations Unies et l'OTAN revendiquant l'accès humanitaire.

Un membre du Parlement européen demande si le déclenchement par la Turquie de l'article 5 du traité de l'OTAN est exclu. Le ministre répond que jusqu'ici, seul l'article 51 de la Charte des Nations Unies est évoqué officiellement.

Réunion informelle du JAI

Le Ministre informe que les pays du Visegrad et l'Autriche se prononcent contre la relocalisation de réfugiés. Or, la Grèce et l'Italie ne peuvent pas être les seuls à subir la charge de la migration. Une réforme des règlements de Dublin s'impose, mais il est difficile de trouver un accord. Le blocage se fait par les mêmes Etats membres refusant la relocalisation. Le Ministre plaide pour le renforcement des mesures de réinstallation avec l'appui des Nations Unies. La question principale de la solidarité au sein de l'Union européenne continue à se poser.

2. Information sur les mineurs non accompagnés (lettre du groupe politique CSV du 17 janvier 2018)

Dans sa lettre du 17 janvier 2018, le groupe politique CSV demande d'être renseigné plus en détail sur les tests médicaux d'âge pouvant être effectués pour désigner l'âge d'un demandeur de protection internationale prétendant être mineur. Le Ministre précise que ses services n'ordonnent pas de tests ADN dans ce contexte. Parmi les 105 personnes ayant déclaré d'être mineures, 54 étaient en fait majeures. Des doutes sur l'âge réel se présentaient dans 26 cas et les personnes concernées ont été convoquées. 19 des 26 demandeurs de protection internationale ont volontairement fait effectuer une radiographie (de la main, de la clavicule ou de la denture) pour apporter la preuve de leur âge. Parmi les 19 personnes ayant fait effectuer une radiographie, 15 ont été détectées comme étant majeures.

3. 7175 **Projet de loi portant approbation de**

- 1. l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République italienne concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Rome le 20 avril 2017**
- 2. l'accord de sécurité entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Roumanie sur la protection réciproque des informations classifiées, signé à Bucarest, le 24 mai 2017**

Mme Claudia Dall'Agnol est nommée rapporteure du projet de loi.

Les deux accords signés en 2017 suivent le même schéma des 18 accords similaires déjà conclus avec une série de pays et ratifiés par la Chambre des Députés. Les accords se basent sur la loi de 2004 sur la protection d'informations classifiées. Le gouvernement cherche à conclure de tels accords avec tous les pays membres de l'Union européenne et de l'OTAN. Un accord avec la Bulgarie est signé ce jour même à Sofia. Des accords avec la Hongrie, Malte, la Lituanie et la Grèce sont en préparation. La durée de la procédure s'explique par le fait que, souvent, plusieurs administrations du pays partenaire sont impliquées.

4. 7197 Projet de loi portant approbation du Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles, le 29 juin 2016

Mme Claudia Dall'Agnol est nommée rapporteure du projet de loi.

Le Luxembourg a ratifié l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet en mars 2015 et le Protocole sur l'application provisoire de l'Accord en mai 2016. Le Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet constitue le dernier élément de la mise en place d'une juridiction unifiée du brevet. Le présent Protocole vise à régler notamment l'inviolabilité des locaux, archives et documents de la juridiction, l'immunité de ses biens et avoirs, les exonérations et dispositions fiscales et il étend les privilèges et immunités accordés par l'article 8 des statuts au greffier de la juridiction. Le Luxembourg s'est vu attribuer, après de longues négociations, le siège de la Cour d'Appel et du Greffe. Ceci constitue un renforcement de la place du Luxembourg comme siège des institutions juridictionnelles européennes et internationales.

En termes de ratification du Protocole, le Luxembourg se situe au bon milieu des pays signataires. La Grande Bretagne a décidé de ratifier le Protocole malgré le « Brexit ». En Allemagne, le « Bundesverfassungsgericht » a été saisi, ce qui retardera la mise en vigueur du Protocole.

Au cours de la discussion est évoqué le fait qu'un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne a exclu la participation de pays non membres de l'Union européenne à la juridiction unifiée du brevet. La Grande Bretagne a entamé la procédure de ratification qui pourra se terminer en mars 2018. Les autres Etats participants sont disposés à maintenir la Grande Bretagne comme membre de la juridiction unifiée du brevet, mais les détails feront l'objet des négociations sur le « Brexit ».

5. 7178 Projet de loi portant approbation de l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas relatif à la coopération en matière de défense aérienne contre les menaces aériennes non militaires, fait à Bruxelles le 16 février 2017

Le projet de rapport de la commission est adopté avec l'abstention de l'ADR.

6. 7191 Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération en matière de partenariat et de développement entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part, fait à Munich, le 18 février 2017

Le projet de rapport de la commission est adopté avec l'abstention de l'ADR.

7. 7193 Projet de loi portant approbation de l'Accord instituant la Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-Domingue, le 25 octobre 2016

Le projet de rapport de la commission est adopté avec l'abstention de l'ADR.

8. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes entre le 20 et le 26 janvier 2018

La liste de documents transmis par les institutions européennes est adoptée.

9. Divers

Un membre de la commission propose de mettre le sujet du futur nombre de sièges au Parlement européen à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission.

Luxembourg, le 16 février 2018

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel